



RÈGLEMENT OFFICIEL

BOUD'RUN 2027

Samedi 20 mars 2027 – Boudry
Course solidaire en faveur de S-Endo

1. Organisation

La course Boud'Run 2027 est organisée par l'association Boud'Run, basée à Boudry.

La manifestation se déroulera le samedi 20 mars 2027 à Boudry.

Boud'Run est une manifestation sportive et solidaire organisée au profit de l'association S-Endo, qui œuvre à l'information, au soutien et à la sensibilisation autour de l'endométriose.

2. Épreuves

La manifestation comprend trois courses :

Courses enfants

- Course enfants – 600 mètres : départ à 15h00
- Course enfants – 1,2 kilomètre : départ à 15h30

Course adultes

- Course adultes – **7,2 kilomètres** : départ à **17h00**

Les parcours sont balisés et doivent être respectés par l'ensemble des participants.

L'organisation se réserve le droit de modifier le parcours pour des raisons de sécurité, de circulation, de météo ou pour toute autre raison indépendante de sa volonté.

3. Inscriptions et tarifs

Les inscriptions s'effectuent selon les modalités communiquées par l'organisation.

Les tarifs sont fixés comme suit :

- Courses enfants : CHF 8.–

- Course adultes : CHF 20.–

L'inscription est personnelle. Les informations fournies lors de l'inscription doivent être exactes.

L'inscription implique l'acceptation du présent règlement.

4. Catégories et classement

La course adultes fait l'objet de deux catégories :

- Femmes
- Hommes

Les modalités relatives au classement et aux éventuelles récompenses sont communiquées par l'organisation.

Les courses enfants se déroulent dans un esprit sportif, convivial et solidaire.

5. Conditions de participation

Chaque participant doit être en mesure de participer à l'épreuve correspondant à son âge et à sa condition physique.

Les participants s'engagent à respecter les autres coureurs, les bénévoles, les organisateurs, les riverains ainsi que les autres usagers du parcours.

Pour les participants mineurs, l'inscription est effectuée avec l'accord du représentant légal.

6. Dossards

Chaque participant reçoit un dossard qui doit être porté de manière visible pendant la course.

Le dossard est personnel et ne peut être transmis à une autre personne sans l'accord préalable de l'organisation.

Toute personne participant à la course sans inscription ou sans dossard valable peut être exclue de la manifestation.

7. Sécurité

Les participants doivent respecter les consignes données par l'organisation, les bénévoles et les personnes chargées de la sécurité.

Lorsque le parcours emprunte des voies ouvertes ou partiellement ouvertes à la circulation, les participants doivent respecter les règles de circulation et les indications des signaleurs.

Il est interdit de gêner volontairement un autre participant ou d'adopter un comportement susceptible de mettre en danger autrui.

En cas de problème médical, d'accident ou de difficulté particulière, le/la participant·e doit immédiatement avertir un membre de l'organisation ou un·e bénévole. En cas d'urgence, le 144 doit être contacté.

8. Ravitaillement

Un ravitaillement est prévu à mi-parcours ainsi qu'un ravitaillement à l'arrivée.

Les participants sont invités à adopter un comportement respectueux de l'environnement et à ne pas jeter de déchets sur le parcours.

9. Assurance et responsabilité

La manifestation bénéficie d'une couverture d'assurance souscrite auprès de **Vaudoise Assurances**, selon les conditions et limites prévues par le contrat d'assurance.

Chaque participant prend part à la manifestation sous sa propre responsabilité et doit respecter les consignes de sécurité ainsi que le présent règlement.

L'organisation décline toute responsabilité pour les dommages résultant d'un comportement contraire au présent règlement ou aux consignes de sécurité.

L'organisation ne peut être tenue responsable des objets personnels perdus, volés ou endommagés pendant la manifestation.

10. Annulation ou modification

L'organisation se réserve le droit de modifier, reporter ou annuler tout ou partie de la manifestation en cas de force majeure, de conditions météorologiques défavorables, de problème de sécurité, de décision des autorités ou pour toute autre raison rendant la manifestation impossible ou dangereuse.

Les participants seront informés, dans la mesure du possible, de toute modification ou annulation par les moyens de communication utilisés pour la manifestation.

Les conditions applicables aux inscriptions en cas d'annulation sont celles communiquées par l'organisation.

11. Photographies et vidéos

Par leur inscription à la manifestation, les participant·es acceptent que des photographies et/ou vidéos les représentant puissent être réalisées durant la manifestation et publiées sur internet ou sur des supports imprimés à des fins de communication et de promotion de Boud'Run et de ses partenaires.

Cette disposition s'applique également aux participant·es mineur·es, dans le cadre de leur inscription par leur représentant légal.

12. Protection des données

Les données personnelles communiquées lors de l'inscription sont utilisées uniquement dans le cadre de l'organisation et de la gestion de la manifestation.

Elles peuvent notamment être utilisées pour la gestion des inscriptions, la communication avec les participants et l'établissement des résultats.

Elles ne sont pas communiquées à des tiers à des fins commerciales sans consentement.

13. Esprit de la manifestation

Boud'Run est avant tout une manifestation sportive, conviviale et solidaire.

L'ensemble des participants, accompagnants, bénévoles et partenaires est invité à contribuer au bon déroulement de la manifestation dans un esprit de respect et de solidarité.

Les bénéfices de la manifestation sont destinés à soutenir S-Endo et ses actions en faveur de la sensibilisation, de l'information et du soutien liés à l'endométriose.

14. Exclusion

L'organisation se réserve le droit d'exclure immédiatement toute personne dont le comportement serait dangereux, irrespectueux ou contraire au présent règlement.

Aucun remboursement ne pourra être exigé en cas d'exclusion pour non-respect du règlement ou des consignes de l'organisation.

15. Acceptation du règlement

Toute inscription à Boud'Run 2027 implique la connaissance et l'acceptation du présent règlement.

L'organisation se réserve le droit de prendre toute décision nécessaire au bon déroulement de la manifestation et à la sécurité des participants.

Boudry, 15 septembre 2026

Association Boud'Run

Aurélia Larrey

Présidente

A handwritten signature in blue ink, consisting of several fluid, overlapping strokes, positioned below the printed name of the president.